

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Décision du 26 mars 2014 modifiant la liste des pays d'origine sûrs

NOR : INTV1407931S

Le conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,  
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 722-1 et L. 741-4 (2°) ainsi que ses articles R. 722-1, R. 722-2 et R. 722-3 ;  
Vu la décision du 30 juin 2005 modifiée fixant la liste des pays d'origine sûrs ;  
Après en avoir délibéré dans sa séance du 26 mars 2014,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est retirée de la liste établie par la décision du 30 juin 2005 susvisée :

L'Ukraine.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 mars 2014.

Pour le conseil d'administration :

*Le président,*  
J. GAEREMYNCK